

Projet d'Enseignement moral et civique

3 juillet 2014

Enseignement moral et civique. Principes généraux

Articulés aux finalités éducatives générales définies par loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire au lycée se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des droits de l'homme et dans la Constitution de la Ve République.

1. L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique se fait quant à lui dans le cadre laïque qui est celui de la République. Ce cadre impose de la part des personnels de l'Éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.
2. Les valeurs et les normes que cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager doivent pouvoir être acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer telle qu'une école républicaine peut en former le projet pour une société démocratique. Elles supposent une école à la fois exigeante et bienveillante qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves, conditions indispensables à la formation globale de leur personnalité. Cet enseignement requiert de l'enseignant une attitude à la fois compréhensive et ferme. À l'écoute de chacun, il encourage l'autonomie et l'esprit de coopération. Il veille à éviter toute discrimination et toute dévalorisation entre élèves.
3. Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent dans une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.
4. L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une société démocratique, c'est-à-dire à la fois a)- à penser et à agir par soi-même et avec les autres et à pouvoir répondre de ses pensées et de ses choix (principe d'autonomie) b)- à comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, à y obéir et à agir conformément à elles (principe de discipline) c)- à reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ; d)- à construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).
5. On peut regrouper les valeurs et les normes que cet enseignement transmet en trois catégories.
 - La première relève à la fois du principe d'autonomie et du principe de la coexistence des libertés : la liberté de conscience, d'expression et de choix du sens que chacun donne à sa vie ; l'ouverture aux autres et la tolérance réciproque.
 - La deuxième relève à la fois du principe de discipline et du principe de la communauté des citoyens : le respect des droits et de la loi, l'égalité de considération des personnes, le refus de toute discrimination, la solidarité, l'entraide, la coopération, le sens de l'intérêt général et de la participation à la vie démocratique.
 - La troisième catégorie ressortit aux conditions morales et civiques sans lesquelles les apprentissages scolaires ne sauraient avoir de dimension émancipatrice : le goût du dialogue et de la confrontation des idées, le développement de l'esprit critique, l'intérêt porté à la recherche de la vérité.
6. Ces valeurs et ces normes ne pouvant se transmettre à l'école que dans des situations pédagogiques et éducatives où elles sont activement impliquées (discussion, argumentation, projets communs, coopération, etc.), leur enseignement suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes. Il suppose également que les formes d'évaluation qui lui seront associées soient d'une grande diversité et soient adaptées à sa nature, à ses modalités et à ses objectifs
7. L'enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié. Mais il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme.

Architecture

La culture morale et civique comporte quatre dimensions, étroitement articulées entre elles : une dimension sensible (culture de la sensibilité) ; une dimension normative (culture de la règle et du droit) ; une dimension cognitive (culture du jugement) et une dimension pratique (culture de l'engagement).

Culture de la sensibilité

La sensibilité est une composante essentielle de la vie morale et civique : il n'y a pas de conscience morale qui ne s'émeuve, ne s'enthousiasme ou ne s'indigne. Mais cette sensibilité doit s'éduquer et appelle le retour réflexif sur les expressions premières des émotions et des sentiments, l'élucidation de leurs motifs ou leurs mobiles, leur identification, leur mise en mots et leur discussion.

Compétences correspondantes

- S'estimer. Être capable de prendre soin de soi. Avoir confiance en soi.
- Être capable d'identifier et de nommer ses émotions et ses sentiments.
- Être capable d'empathie. Savoir se mettre à la place des autres.
- Être capable d'exprimer en les contrôlant ses émotions et ses sentiments.
- Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances

- Cette culture de la sensibilité morale et civique se construit et s'exerce à partir des situations concrètes de la vie scolaire, mais aussi à partir de la confrontation avec la diversité des œuvres et des textes, et dans toutes les disciplines.
- Acquisition du vocabulaire adapté en lien avec la capacité à identifier et nommer les émotions et les sentiments.

Culture de la règle et du droit

La culture de la règle et du droit vise à faire acquérir le sens des règles au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement. Elle a pour finalité de faire comprendre comment, au sein d'une société démocratique, des valeurs communes trouvent force d'application dans des règles communes. Elle tient compte du fait que les qualités attendues des futurs citoyens sont destinées à s'exprimer dans un cadre juridique et réglementaire donné que ces mêmes citoyens peuvent faire évoluer.

Compétences correspondantes

- Comprendre les principes et les valeurs d'une société humaniste et démocratique.
- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger mais aussi autoriser.
- Savoir participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat.
- Être capable de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie.
- Comprendre qu'il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation...).

Connaissances

- Connaître les grandes déclarations des droits de l'homme et les principes de la constitution de la Ve République.
- Connaître la diversité de statut des textes normatifs (règlements, chartes, lois, constitution, conventions internationales, etc.).

Culture du jugement

La formation du jugement moral doit permettre de comprendre et de discuter les choix moraux que chacun rencontre dans sa vie. C'est le résultat d'une éducation et d'un enseignement qui demandent, pour les élèves, d'appréhender les différentes formes de raisonnement moral, d'être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant à la complexité des problèmes moraux, et de justifier leurs choix. Les élèves sont des sujets dont l'autonomie ne peut être progressivement acquise que s'ils ont la capacité de veiller à la cohérence de leur pensée, à la portée de leurs paroles et à la responsabilité de leurs actions. Le développement du jugement moral, modulé selon les âges, fait appel de manière privilégiée aux capacités d'analyse, de discussion, d'échange, de confrontation des points de vue dans des situations problèmes. Il demande une attention particulière au travail du langage, dans toutes ses expressions écrites ou orales.

Compétences correspondantes

- Etre capable de développer les aptitudes à la réflexion critique pour fonder ses jugements.
- Etre capable d'argumenter et de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion.
- Etre capable de rechercher les critères de validité des jugements moraux.
- Etre capable de remettre en cause et de modifier ses jugements initiaux après un débat argumenté.
- Etre capable de différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Connaissances

- Les différents modes de raisonnement à l'œuvre dans les différentes disciplines doivent concourir à la formation de cette culture du jugement et à mettre en évidence sa dimension morale : par exemple en apprenant à distinguer les connaissances vérifiées des simples opinions, en nourrissant l'argumentation, en sollicitant l'analyse critique des textes, des œuvres et des différentes sources d'information.

Culture de l'engagement

On ne saurait concevoir un enseignement visant à former l'homme et le citoyen sans envisager sa mise en pratique dans le cadre scolaire. L'école doit permettre aux élèves à devenir acteurs de leurs choix, et à participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits.

Compétences correspondantes

- Etre capable de respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres.
- Etre capable de prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne et écologique.
- Etre capable de travailler en autonomie et de coopérer.
- S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...).
- S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux.

Connaissances

- La culture de l'engagement prend appui sur la connaissance des institutions et des valeurs constitutionnelles de la Ve République, de leur signification, de leur origine, de leur évolution et de leur place dans l'organisation de la vie collective.

CYCLE 2

Les compétences et connaissances de l'EMC sont enseignées dès le CP en prenant appui sur le travail accompli à l'école maternelle en vue de l'acquisition d'une culture sociale, morale et civique. L'enseignement moral et civique s'exerce selon trois modes complémentaires qui le constituent, celui des savoirs, des valeurs, des pratiques. Le conseil de cycle devra en déterminer la progression dans ses contenus et ses démarches sur l'ensemble du cycle, en fonction de la situation et des besoins. Ces connaissances et compétences prennent appui sur l'ensemble des activités et des domaines d'enseignement. Il appartient à l'horaire dédié à l'enseignement moral et civique d'en expliciter les contenus et les enjeux spécifiques.

Culture de la sensibilité : soi et les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • S'estimer. Etre capable de prendre soin de soi. Avoir confiance en soi. • Etre capable d'identifier et de nommer ses émotions et ses sentiments. • Etre capable d'empathie. Savoir se mettre à la place des autres. • Etre capable d'exprimer en les contrôlant ses émotions et ses sentiments. • Se sentir membre d'une collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de soi et des autres : respect des différences, interconnaissance, tolérance. • L'intégrité de la personne : respect des pairs et des adultes. Les atteintes à la personne d'autrui (racismes, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...). • Le soin : langage et corps (langage de la politesse, soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain, soin des biens personnels et collectifs). • Connaissance et reconnaissance des émotions de base (peur, colère, tristesse, joie). • Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments et des émotions. • Diversité des expressions des émotions et des sentiments. • Initiation aux règles de la communication. • Sensibilisation aux valeurs et aux symboles de la République française : le drapeau, l'hymne national, les monuments, la fête nationale. • Le secours à autrui (sens de l'empathie, en lien avec le dispositif et l'attestation APS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de soi et des autres : <ul style="list-style-type: none"> - Arts visuels : Le portrait et l'autoportrait • L'intégrité de la personne : <ul style="list-style-type: none"> - Les racismes : avec des supports créés par des fondations et associations agréées par le Ministère de l'Education nationale. - La situation de handicap et la pratique de l'inclusion scolaire. • Le soin : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience de son corps à travers la danse. • Connaissance et reconnaissance des émotions de base : <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre les techniques des « messages clairs » pour exprimer ses émotions vis-à-vis de ses pairs. - Jeu théâtral, mime. - Les langages de l'art : expression artistique et littéraire des émotions. • Valeurs et symboles de la République : <ul style="list-style-type: none"> - Arts visuels : Marianne, le drapeau national dans les œuvres d'art.

Culture de la règle et du droit : des principes pour vivre avec les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les principes et les valeurs d'une société humaniste et démocratique. • Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. • Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger mais aussi autoriser. • Savoir participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat. • Etre capable de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie. • Comprendre qu'il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits et les devoirs : de la personne, de l'élève, du citoyen (initiation). • L'individu et le collectif : les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions. • Les droits et les devoirs de l'enfant et de l'élève (la charte d'usage des TUIC de l'école (B2i-1), la CIDE, (art.2,6,9) • Le fondement de la loi : les droits et les devoirs du citoyen (La DDHC de 1789, art. 1,4,6). • Connaissance du vocabulaire de la règle et du droit (droit, devoir, règle, règlement, loi, sanction, contrat, convention, justice). • Le code de la route (initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation APER. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits et les devoirs : <ul style="list-style-type: none"> - Discussion à visée philosophique : Les droits et les devoirs de l'élève. - Les droits égaux des garçons et des filles dans toutes les situations de la vie scolaire. - Conseils d'élèves (sens des règles, des droits et des obligations, sens des punitions et des sanctions) - Participation des élèves à l'élaboration des règles de la cour de récréation. • L'individu et le collectif : <ul style="list-style-type: none"> - EPS : Jeux collectifs. - Apprendre à partager les tâches dans des situations de recherche (grammaire, conjugaison, mathématiques,...), de coopération (EPS, éducation musicale, arts visuels...) ou d'expérimentation (sciences). • Le fondement de la loi : <ul style="list-style-type: none"> - Discussion à visée philosophique : l'égalité de tous – élèves ou citoyens – devant la loi.

Culture du jugement : penser par soi-même et avec les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de développer les aptitudes à la réflexion critique pour fonder ses jugements. • Etre capable d'argumenter et de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion. • Etre capable de rechercher les critères de validité des jugements moraux. • Etre capable de remettre en cause et de modifier ses jugements initiaux après un débat argumenté. • Etre capable de différencier son intérêt particulier de l'intérêt général. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement moral (le juste et l'injuste. Les raisons qui font juger une action bonne ou mauvaise, le choix). • L'individu et le collectif (valeurs personnelles et collectives, l'intérêt personnel et l'intérêt général). • Valeurs et institutions : La Charte de la laïcité à l'école. • Sensibilisation à l'usage responsable du numérique (B2i – 2). • Le secours à autrui (sens du discernement, en lien avec le dispositif et l'attestation APS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement moral : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la justice, à l'injustice et aux préjugés à partir de récits (mythes, contes, situations de la vie de la classe). - Dilemmes moraux simples. - Connaissance de quelques structures simples de l'argumentation (connecteurs et lexique). • Valeurs et institutions : <ul style="list-style-type: none"> - La laïcité à l'école : le calendrier, les jours fériés, leur origine. Quelques grands principes de la laïcité à travers la Charte.

Culture de l'engagement : agir individuellement et collectivement

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. • Etre capable de prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et de développer une conscience citoyenne et écologique. • Etre capable de travailler en autonomie et de coopérer. • S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...). • S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement moral : (la confiance, la promesse, la coopération, l'entraide, la solidarité). • L'individu et le collectif : la participation démocratique. • La solidarité à l'échelon local (école, commune, quartier). • Le secours à autrui (prendre des initiatives, en lien avec le dispositif et l'attestation APS). • Le code de la route (sensibilisation à la responsabilité en lien avec l'attestation APER). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'individu et le collectif : <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les conduites d'entraide, par ex. le tutorat entre pairs, la coopération. - Encourager et valoriser l'autonomie et la prise de responsabilité dans la classe, l'école. - Associer les élèves à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets. • L'engagement moral : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élèves à quelques grandes figures féminines et masculines de l'engagement (scientifique, humanitaire...). - Engager la classe dans des actions de solidarité ou en faveur de l'environnement proposées par l'Éducation Nationale.

CYCLE 3

Dans la continuité du cycle 2, l'enseignement moral et civique s'exerce selon trois modes complémentaires qui le constituent, celui des savoirs, des valeurs, des pratiques. Les compétences à acquérir sont communes à l'ensemble du cycle. Le conseil de cycle devra en déterminer la progression dans ses contenus et ses démarches sur l'ensemble du cycle, en fonction, d'une part de la situation et des besoins, et d'autre part de la spécificité de ce cycle. Au cours du cycle 3, l'élève est conduit à passer d'un enseignement reposant sur le principe de la polyvalence de l'enseignant-e à un enseignement davantage organisé par disciplines. En fin de cycle, les objectifs de l'enseignement moral et civique s'adaptent à l'organisation du collège. Leur mise en œuvre en classe de 6^{ème} requiert des points d'appui différents : d'une part un horaire dédié, d'autre part des travaux interdisciplinaires.

Culture de la sensibilité : soi et les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • S'estimer. Etre capable de prendre soin de soi. Avoir confiance en soi. • Etre capable d'identifier et de nommer ses émotions et ses sentiments. • Etre capable d'empathie. Savoir se mettre à la place des autres. • Etre capable d'exprimer en les contrôlant ses émotions et ses sentiments. • Se sentir membre d'une collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de soi et des autres : respect des différences, interconnaissance, tolérance. • L'intégrité de la personne : respect des pairs et des adultes. Les atteintes à la personne d'autrui (racisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...). • Le soin : langage et corps (langage de la politesse, soin du corps, soin de l'environnement immédiat et plus lointain, soin des biens personnels et collectifs) • Connaissance et reconnaissance des sentiments et des émotions. • Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments et des émotions. • Diversité des expressions des sentiments et des émotions. • Valeurs et symboles de la République française et de l'Union européenne. • Maîtrise des règles de la communication. • Le secours à autrui (l'empathie – En lien avec l'attestation APS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des différences, tolérance : <ul style="list-style-type: none"> - Discussion à visée philosophique sur le thème de la tolérance ou sur le thème de la moquerie. - Sensibilisation par les arts à la diversité des cultures et des religions. • L'intégrité de la personne : <ul style="list-style-type: none"> - Le respect du corps entre les filles et les garçons en EPS. - Les mécanismes du harcèlement et leurs conséquences. • Connaissance et reconnaissance des sentiments et des émotions : <ul style="list-style-type: none"> - Jeu théâtral, mime. - Jeux de rôle. - Activités de langage : langage de situation, langage d'évocation. - Les langages de l'art : expression artistique et littéraire des sentiments et des émotions

Culture de la règle et du droit : des principes pour vivre avec les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les principes et les valeurs d'une société humaniste et démocratique. • Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. • Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger mais aussi autoriser. • Savoir participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat. • Etre capable de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie. • Comprendre qu'il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits et les devoirs : de la personne, de l'élève, du citoyen. • L'individu et le collectif : les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions. • Les droits et les devoirs de l'enfant dans sa famille et dans l'éducation. • L'égalité des droits et la notion de discrimination. • Le fondement de la loi et les grandes Déclarations des droits. • Les principes de la démocratie représentative en France et en Europe. • La notion de citoyenneté nationale et européenne (l'identité juridique d'une personne). • Le vocabulaire de la règle et du droit. • Le vocabulaire des institutions. • Le code de la route (initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation APER). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits et les devoirs de l'enfant et de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> - Conseils d'élèves : sens des droits et des obligations, des punitions et des sanctions, débat démocratique. - Les valeurs et les règles : dilemmes moraux. • L'individu et le collectif : <ul style="list-style-type: none"> - Jeux collectifs en EPS. - La notion de discrimination : le handicap : discussion à visée philosophique, la loi sur le handicap de 2005. • Le fondement de la loi : <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion et débats sur les articles 1,4,6,9,11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. - Les institutions à travers leurs textes fondateurs et leur histoire. • La citoyenneté municipale : <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents domaines d'action de la commune.

Culture du jugement : penser par soi-même et avec les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de développer les aptitudes à la réflexion critique pour fonder ses jugements. • Etre capable d'argumenter et de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion. • Etre capable de rechercher les critères de validité des jugements moraux. • Etre capable de remettre en cause et de modifier ses jugements initiaux après un débat argumenté. • Etre capable de différencier son intérêt particulier de l'intérêt général. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jugement moral : le juste et l'injuste. Les raisons qui font juger une action bonne ou mauvaise, le choix. • Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias. • Connaissance et reconnaissance de différents types de discours (récit, reportage, témoignage). • Responsabilisation à l'usage du numérique en lien avec la charte d'usage des TUIC (B2i – 2). • L'individu et le collectif : valeurs personnelles et valeurs collectives. • l'intérêt personnel et l'intérêt général. • Valeurs et institutions : la devise de la République (Liberté, Egalité, Fraternité). Le sens républicain de la nation. Les libertés fondamentales. La laïcité. Les valeurs de l'Union européenne. • Le secours à autrui (sens du discernement, en lien avec le dispositif et l'attestation APS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice du jugement moral : <ul style="list-style-type: none"> - À partir de dilemmes moraux. • Exercice du jugement critique : <ul style="list-style-type: none"> - À partir de faits issus de la vie de la classe, de l'école et hors l'école en vue de lutter contre les préjugés (racisme, sexisme, homophobie...) - Analyse des faits, confrontation des idées, à travers la démarche de résolution de problèmes et la démarche d'investigation (par ex. en EPS, en sciences, dans les enseignements et l'éducation artistiques) - Entraînement à l'argumentation et au débat argumenté : maîtrise de la langue, maîtrise des connecteurs et du lexique. - Participation à la Semaine de la presse et des médias (CLÉMI) • Valeurs personnelles et valeurs collectives : <ul style="list-style-type: none"> - La diversité des valeurs : méthode de clarification des valeurs - Les conflits de valeur : discussion à visée philosophique - Pluralité des regards sur l'enfance dans l'espace et le temps.

Culture de l'engagement : agir individuellement et collectivement

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. • Etre capable de prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et de développer une conscience citoyenne et écologique. • Etre capable de travailler en autonomie et de coopérer. • S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...). • S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement moral (la confiance, la promesse, la coopération, l'entraide, la solidarité). • L'individu et le collectif : La participation démocratique. Le vote. • La solidarité individuelle et collective. • Les acteurs locaux et la citoyenneté. • Le secours à autrui (prendre des initiatives, en lien avec le dispositif et l'attestation APS). • Le code de la route (sensibilisation à la responsabilité en lien avec l'attestation APER). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement moral : <ul style="list-style-type: none"> - Confiance/promesse à travers la discussion à visée philosophique. • La participation démocratique : <ul style="list-style-type: none"> - Les principes du vote démocratique dans les conseils d'élèves. • L'individu et le collectif : <ul style="list-style-type: none"> - L'engagement : sensibiliser les élèves à quelques grandes figures féminines et masculines de l'engagement (scientifique, politique, humanitaire...). • La solidarité collective : <ul style="list-style-type: none"> - Etude du préambule de la Constitution de 1946. - Comprendre le rôle des associations.

CYCLE 4

Comme à la fin du cycle 3, l'enseignement moral et civique au cycle 4 repose sur la diversité des intervenants et des démarches. Il s'exerce comme dans les cycles précédents selon trois modes complémentaires qui le constituent, celui des valeurs, des savoirs, des pratiques.

La dimension civique y prend une place accrue et la réflexion éthique se mène notamment à partir de travaux interdisciplinaires. L'expression orale et écrite y occupe une place importante et la mémorisation des savoirs est approfondie.

Cette élévation du niveau des compétences et des connaissances attendues dans ce cycle requiert que le Conseil pédagogique mette en place une progression, diversifiée selon les temps d'enseignement.

Culture de la sensibilité : soi et les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • S'estimer. Etre capable de prendre soin de soi. Avoir confiance en soi. • Etre capable d'identifier et de nommer ses émotions et ses sentiments. • Etre capable d'empathie. Savoir se mettre à la place des autres. • Etre capable d'exprimer en les contrôlant ses émotions et ses sentiments. • Se sentir membre d'une collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et reconnaissance de sentiments. • Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments moraux. • Connaissance des aspects moraux des transformations propres à l'adolescence. • La question des addictions. • L'identité personnelle ; l'identité légale. • Expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté. Francophonie. • Citoyenneté française et citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles. • Sentiment d'appartenance au destin commun de l'humanité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'une action en faveur de la solidarité sociale ou du développement durable. • La médiation scolaire : à partir d'une situation de tension dans une classe, travail mené par le professeur et le CPE avec le groupe d'élèves concernés, puis réflexion commune avec la classe (heure de vie de classe), puis travail écrit ou oral des élèves. • Réflexions sur les différentes formes de racismes et de discriminations : partir d'une délibération du Défenseur des droits, d'un récit fictionnel ou de la vie quotidienne, de jeux de rôles, d'une recherche documentaire, d'œuvres artistiques, ou de la pratique de l'enseignement physique et sportif.

Culture de la règle et du droit : des principes pour vivre avec les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les principes et les valeurs d'une société humaniste et démocratique. • Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. • Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger mais aussi autoriser. • Savoir participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat. • Etre capable de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie. • Comprendre qu'il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les grandes Déclarations des droits de l'Homme. • La loi et la démocratie représentative. • Le rôle du droit dans la résolution pacifique des conflits. • Le rôle de la justice : principes et fonctionnement. • Le règlement de l'établissement et les textes qui organisent la vie éducative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Du duel au procès, à partir d'exemples historiques ou littéraires. • L'usage d'Internet dans la vie sociale et politique. • Les conduites addictives. • Elaboration d'un projet de règlement intérieur ou d'une modification de celui-ci. • La question du dopage à partir de plusieurs entrées relevant de la physiologie, de l'analyse des pratiques sociales et de la question du droit.

Culture du jugement : penser par soi-même et avec les autres

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de développer les aptitudes à la réflexion critique pour fonder ses jugements. • Etre capable d'argumenter et de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion. • Etre capable de rechercher les critères de validité des jugements moraux. • Etre capable de remettre en cause et de modifier ses jugements initiaux après un débat argumenté. • Etre capable de différencier son intérêt particulier de l'intérêt général. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes dimensions de l'égalité. • Les différentes formes de discrimination. • Les libertés fondamentales (libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse) et les droits fondamentaux de la personne. • Les principes de la laïcité. • Les principes d'un état démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques (ex. : les institutions de la Vème République). • Problèmes de la paix et de la guerre dans le monde et causes des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de l'influence des sondages d'opinion dans le débat public. • La question des médias : dans le cadre de la semaine de la presse, mener une réflexion sur la place et la diversité des médias dans la vie sociale et politique, sur les problèmes de la liberté de la presse. • Egalité et non discrimination : la perspective temporelle et spatiale, la dimension biologique de la diversité humaine, sa dimension culturelle, l'expression littéraire de l'inégalité et de l'injustice, le rôle du droit, l'éducation au respect de la règle.

Culture de l'engagement : agir individuellement et collectivement

Compétences	Connaissances et objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. • Etre capable de prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et de développer une conscience citoyenne et écologique. • Etre capable de travailler en autonomie et de coopérer. • S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...). • S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsabilités individuelles et collectives face aux risques majeurs. • La sécurité des personnes et des biens : organisations et problèmes • L'exercice de la citoyenneté dans une démocratie (conquête progressive, droits et devoirs des citoyens, rôle du vote...). • L'engagement politique, syndical, associatif, humanitaire : ses motivations, ses modalités, ses problèmes. • Le rôle de l'opinion dans le débat démocratique. • La Journée de défense et de citoyenneté. • Les citoyens et la Défense nationale, les menaces, les engagements européens et internationaux de la France. 	<ul style="list-style-type: none"> • Semaine citoyenne à l'occasion de l'élection des élèves délégués : procédure des candidatures, rédaction des professions de foi, règles du vote. • Les citoyens face aux risques naturels : à partir d'exemples de séismes, mener un travail sur les parts respectives des aléas naturels, des contextes sociaux et politiques, des responsabilités individuelles et collectives. • A l'occasion du recensement des élèves âgés de 15 ans, faire comprendre le sens de cette opération, son lien avec la JDC et le rôle des citoyens dans la défense nationale. • Etude d'une action militaire dans le cadre de l'ONU.



L'évaluation

L'évaluation fera l'objet d'une proposition ultérieure.

PRECONISATION SUR LA FORMATION DES PROFESSEURS EN ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

La formation à l'EMC dans les master MEEF des ESPÉ est une condition nécessaire de la mise en œuvre effective de cet enseignement dans les classes et dans la vie scolaire. Elle s'appuie sur la compétence 6 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ».

Formation initiale

Compte tenu de l'importance de ses buts et de la complexité des notions qu'elle mobilise, la formation à l'EMC ne peut pas être un simple élément parmi d'autres des conditions d'exercice du métier. Elle a un contenu spécifique clairement identifié et suppose de la part des étudiants et des stagiaires la compréhension de ses finalités, l'appropriation des concepts qui l'organisent (autonomie, norme, égalité des droits, citoyenneté, laïcité...), l'initiation aux grands courants de la philosophie morale et aux théories psychologiques du développement moral. Elle suppose aussi la connaissance de l'histoire et de l'actualité des débats dont cet enseignement a été et reste l'objet, ainsi que la connaissance des éléments de culture juridique propres à les éclairer.

La formation à l'EMC implique également une réflexion approfondie sur l'engagement moral du choix d'éduquer et sur les exigences éthiques et déontologiques que ce choix impose aux enseignants.

Elle exige enfin une formation pédagogique et didactique sur les conditions d'effectuation de l'EMC et sur les supports appropriés ou utiles pour le mener à bien.

En M1, la formation à l'EMC devra donc exister sous forme de modules ou d'unités de valeurs à part entière, dont les contenus, les modalités et l'évaluation seront définies.

En M2, la formation à l'EMC pourra prendre la forme d'analyses de pratiques, dont la finalité est d'explicitier les dimensions et les enjeux éthiques des situations professionnelles analysées.

Evaluation

La nécessité d'évaluer cette formation rend souhaitable que sa dimension éthique et philosophique fasse l'objet, lors de l'inspection de titularisation, d'un court entretien portant sur un cas proposé par écrit par le ou la stagiaire.

Formation continue

La formation continue dans le domaine de l'EMC obéit à quelques principes régulateurs simples.

- Comme la formation initiale des M2 des master MEEF, elle relève de l'analyse de pratiques articulée à la connaissance des éléments théoriques (philosophiques, historiques, juridiques...) de la formation initiale
- Les stages de formation continue doivent comprendre d'une part des stages non différenciés pour les enseignants de tous les degrés et les personnels d'éducation et, d'autre part, des stages plus spécifiques, particulièrement pour les professeurs principaux.
- Toutes les ressources des technologies de l'information et de la communication doivent pouvoir contribuer à la pérennité et à l'efficacité de la formation continue (forums interactifs, visio-conférences, etc.)

Evaluation, validation

La validation de cette formation initiale et de cette formation continue est obligatoire pour tous les enseignants du 1^{er} degré et pour les enseignants du second degré dans la mesure où ils seront chargés d'assurer l'horaire dédié d'enseignement moral et civique la dernière année du cycle 3 et au cycle 4.

Il est de plus souhaitable que lors de l'inspection de titularisation, un court entretien soit conduit en prenant appui sur une situation proposée par écrit par le ou la stagiaire et comportant une dimension morale et civique.